

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE  
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 21 SEPT 2022

N° 22-00560 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Les candidats aux examens professionnels, **session de 2022**, en vue de l'obtention du **diplôme d'Infirmier, du diplôme de Sage-femme ou de Maïeuticien, du diplôme d'Ingénieur des sciences infirmières et obstétricales**, sont informés que, suite aux accords avec le ministère en charge de la santé humaine, l'administration des épreuves **aura lieu par district, à l'exception des candidats inscrits pour le centre de Ouagadougou.**

Les candidats ne relevant pas des districts, en l'occurrence, ceux qui relèvent des hôpitaux, des établissements non hospitaliers, de l'Ecole Nationale de Santé Publique (ENSP), ceux en détachement dans les structures autres que celles du ministère de la santé et ceux mis à la disposition d'autres départements ministériels, composeront dans les districts de ressort de leurs structures.

Toutefois, les candidats qui éprouveraient des difficultés pour composer dans leurs districts de ressort, composeront dans le centre du chef-lieu de région pour lequel ils s'étaient préalablement inscrits ou auprès du centre de composition, le plus proche et accessible.

Les listes des candidats par district peuvent être consultées au niveau de chaque Direction Régionale de la Santé (DRS) et au niveau de chaque District.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire Général



*Hamidou*

**Hamidou SAWADOGO**

*Chevalier de l'Ordre National*